

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du quinze mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt-deux mai deux-mille- vingt-trois, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. MARTIN, absent excusé, Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à Mme PIGEARD, M. Louis PARENTE ayant donné pouvoir à M. WALTHER, M. Denis ZURCHER ayant donné pouvoir à M. ARGENTANO, M. GOTAB ayant donné pouvoir à M. OLIVERO

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance.

Il excuse l'absence de Jacques MARTIN frappé par le deuil de son fils Louis. Le conseil municipal partage sa douleur et adresse ses sincères condoléances à Jacques et sa famille.

1. Marché de travaux de la tyrolienne : attribution

M. le Maire évoque les travaux de la CAO et présente le rapport d'analyse des offres.

Il précise que les différentes CAO se sont réunies pour l'analyse des offres et qu'il convient d'attribuer le marché à l'entreprise mieux disante en l'occurrence l'entreprise JOLY ET PHILIPPE.

Les élus évoquent le projet et son financement. Ils valident la tranche ferme et l'option n°1 du marché pour un montant de 1 408 183.00€ HT.

Mme PIGEARD rappelle que la région Sud n'a pas financé le projet à la hauteur de la demande de la commune. Elle rappelle également que l'estimation servant de base aux demandes de subvention était de 1 274 950.00 € HT, or le projet s'élève à 1 408 183.00€ HT après négociation avec les entreprises.

Le montant des subventions acquises est de 809 970.00€.

La part communale se monte donc à la somme de 598 213.00€. Elle précise que la commune doit faire l'avance des paiements et de la TVA avant de percevoir les subventions. Elle pense, compte tenu de l'information des services sur la faible trésorerie de la commune, qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant conséquent pour financer ce projet et ne pas avoir de difficulté de paiement.

M. WALTHER estime qu'un emprunt de 900 000€ sera suffisant pour financer ce projet.

M. le Maire propose d'étudier la possibilité de faire un emprunt avec remboursement anticipé dès perception des subventions. Cela sera étudié par la commission des finances.

Les élus font le récapitulatif du plan de financement du projet :

<i>Financeurs publics</i>	<i>Montant HT du financement</i>	% (le pourcentage s'applique au montant de la dépense subventionnable)
ETAT FNADT Plan avenir Montagne	464 980.00€	33.02% (acquis)
REGION SUD PACA Plan contrat station 2030	254 990.00€	18.11% (acquis)
Département des AHP Contrat de territoire 2021-2023	90 000.00€	6.39% (acquis)
Autofinancement	598 213.00€	42.48% (emprunt)
TOTAL	1 408 183.00€	100%

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Servitudes ENEDIS sur la parcelle E 904

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention à intervenir entre ENEDIS et la commune pour la réalisation d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale E 904, d'une largeur de 1 mètre et d'une longueur de 26 mètres.

Cette servitude est nécessaire pour l'alimentation du projet de la SAS GELOB aux Champas.

Le conseil municipal valide la délibération à l'unanimité

3. Tarif du Summer pass été 2023

Le Maire présente la délibération concernant le renouvellement de la carte d'activité : Sauze Summer Pass pour la saison estivale 2023.

Mme Pigard note une incohérence dans les tarifs proposés au vote.

La régie Ubaye ski étant fermée, il est proposé de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de la reprogrammer sur un prochain conseil.

4. Décision modificative sur le budget de l'eau

M. le Maire explique que la décision modificative vise à corriger une erreur de 1 000 € pour équilibrer les opérations d'ordre aux niveau des amortissements des subventions au chapitre 042.

Recettes fonctionnement	
CHAP 042 art 777	+ 1 000.00€
CHAP 70 art 70111	- 1 000.00€
TOTAL	0.00

Le conseil municipal valide la décision modificative sur le budget de l'eau

5. Rapport sur la qualité et le service de l'eau 2022

M. le Maire présente le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2022 et précise qu'il sera mis en ligne sur le site de la commune. Les données de la commune sont par ailleurs publiées sur le SISPEA.

Le conseil municipal prend acte du rapport

6. Questions diverses

Orée du Bois : M. ARGENTANO demande des informations sur la vente de ce bâtiment. M. Olivero précise qu'un rendez vous est programmé sous quinzaine avec Maître Vaginay pour faire le point sur le dossier. Les adjoints souhaitent être présents à cette entrevue.

Cabinet médical : M. OLIVERO présente le projet du Docteur Lefebvre pour sa succession au sein du cabinet médical du Sauze. Il précise que Samuel JUESTZ est formé en traumatologie pour prendre sa succession et qu'il ne souhaite pas exercer seul sur le site.

Les médecins souhaitent créer un cabinet médical au Sauze (avec une antenne sur Jausiers) pour assurer des permanences à trois médecins sur les 2 sites.

Cette nouvelle organisation nécessite un réaménagement important du cabinet médical. M. OLIVERO a demandé à des entreprises de chiffrer les travaux demandés par les médecins. (création d'un second bureau de consultation, avec point d'eau, ...)

Les travaux de réaménagement représentent, selon ses estimations, un coût financier important (non prévu au budget), que la commune peut difficilement absorbé. M. OLIVERO est inquiet car les médecins souhaiteraient que les travaux soient réalisés en 3 semaines en septembre. Cela lui semble difficile à réaliser. Il cherche des possibilités de financement pour ce projet.

Mme PIGEARD précise que le projet des médecins est intéressant et qu'il est peut-être possible d'étaler les travaux et de ne pas tout réaliser simultanément. Les élus vont chercher des solutions pour la mise en œuvre de ce projet et organiser le suivi du chantier.

Ascenseur valléen : M. ARGENTANO demande des explications sur le projet d'ascenseur valléen et l'article de presse avec un schéma départ Barcelonnette. Il craint que le projet ne survole la Conchette.

M. OLIVERO précise qu'il s'agit d'un schéma de principe et non du tracé définitif. Il rappelle que la présidente de la CCVUSP rencontrée en mairie le 7 avril dernier a précisé que les élus d'Enchastrayes seront associés à ce projet au fil des études.

Signalétique : Mme PIGEARD explique que la commune doit faire un effort sur la signalétique générale de la commune. En effet, certains équipements ne sont pas bien signalés notamment le DAB, le cinéma, l'espace bien-être et la piscine, ...

Une réunion avec la CCVUSP sur ce sujet est programmée sur la commune à 14h30. Mme Pigeard est invitée à y participer.

Drapeaux : M. FABRE regrette que les drapeaux du Sauze et du Super Sauze soient en mauvais état. Il convient de les remplacer. Il rappelle que cette remarque a déjà été formulée mais qu'elle n'a pas été suivie d'effet.

Traversée du Sauze : Mme PIGEARD souhaite que le projet sur la traversée du Sauze (réaménagement, trottoirs, signalétique, ...) soit réactivé.

Energie : Mme PIGEARD demande qu'un bureau d'études soit missionné pour faire un bilan énergétique de tous les bâtiments publics en vue de leur rénovation permettant de réaliser des économies d'énergie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

 Le Maire,
Albert OLIVERO

The image shows a circular official stamp of the Mairie d'Enchastrayes, Alpes de Haute-Provence. The stamp contains the text 'MAIRIE ENCHASTRAYES' at the top and 'Alpes de Haute-Provence' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.